

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **16/09/2020**

Date d'affichage : **17/09/2020**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS : Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Régine RINAUDO – Corinne VERNEUIL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Erwan DE KERSAINTGILLY à Patricia PENCHENAT / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Philippe CHILARD à Bernadette BOUCQUEY -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'article L.2113-6 du code de la commande publique permet la création de groupement de commandes pour coordonner et regrouper la passation de marchés publics.

Le recours à un groupement de commandes permet à différentes personnes morales de pouvoir obtenir des avantages tarifaires et qualitatifs par le biais de la massification des achats. En effet, les volumes de commandes émises par les adhérents du groupement de commandes amènent les entreprises à être particulièrement attentives à la qualité des prestations et des marchandises livrées.

Cette volonté de grouper les actes d'achats est issue d'un long processus ayant par sa continuité prouvé sa qualité et son efficacité.

N° 2020/078

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DU VAR (SIVAAD)**

CM du 24/09/2020

N° 2020/078

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DU VAR (SIVAAD)**

La création de ces groupements successifs témoigne du profond attachement des adhérents à ce mode d'achat.

Il est nécessaire de poursuivre l'adhésion pour la durée du mandat, afin de poursuivre les objectifs de rationalisation et d'optimisation de l'achat public.

La commune doit renouveler son adhésion au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var administré par le SIVAAD.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

L'ADHESION de la commune au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var ;

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Marc Etienne LANSADÉ

